

Cahier des Charges



NATURA 2000
farm's



N° Élevage 44
Eurl du Colombier
La maison Neuve
44390 Petit Mars



de Mazerolles

N° Élevage 44

Le Breil
44390 Petit Mars

Site NATURA2000 Marais endigué de Mazerolles



BIEN ETRE ANIMAL -1-

On entend par bien-être animal la manière dont un animal évolue dans les conditions qui l'entourent. Le bien-être d'un animal (évalué selon des bases scientifiques) est considéré comme satisfaisant si les critères suivants sont réunis :

Bon état de santé, confort suffisant, bon état nutritionnel, sécurité, possibilité d'expression du comportement naturel, absence de souffrances telles que douleur, peur ou détresse.

Le bien-être animal requiert les éléments suivants :
Prévention et traitement approprié des maladies, protection, soins, alimentation adaptée, manipulations réalisées sans cruauté, abattage ou mise à mort effectuées dans des conditions décentes.

1-1 Engagement à « la charte des bonnes pratiques d'élevage »

La Charte est une démarche de progrès dans les pratiques d'élevage pour répondre aux attentes des partenaires et des citoyens.

C'est une adhésion volontaire et individuelle, elle comprend 6 engagements essentiels :

NATURA 2000

La traçabilité, la bonne santé du troupeau, une alimentation saine, équilibrée et suivie des animaux, le bien-être animal et la sécurité des personnes & la protection de l'environnement.

Force est de reconnaître que le destin des animaux est étroitement entrelacé au nôtre : tous, animaux d'élevage, de compagnie, ou faune sauvage, sont des composantes essentielles de notre environnement et interagissent constamment avec lui.

Mais quelles que soient nos propres conceptions culturelles, religieuses ou sociétales, quelles que soient les divergences et polémiques, notre attitude envers les animaux est un élément fondamental de la définition de notre humanité.

Les notions de bien-être animal ont longtemps été considérées comme non scientifiques et seulement dépendantes des considérations culturelles qui lient l'Homme à l'animal.

Cette approche est désormais réfutée par les nombreuses études qui ont bien démontré que les débats, puis les régulations, pouvaient être étayés par des arguments scientifiques prouvés.

La conscience d'une nécessaire cohérence entre bien-être animal et développement durable de l'élevage se fait jour et contribuera certainement au développement de nouvelles pratiques plus respectueuses des animaux.

1-2 Conditions d'élevage

- 1) Mixité *Aucune mixité troupeau, hormis les mères porteuses*
- 2) Obligation d'une surface de 0.3 ha par unité de bétail (UGB)
- 3) Écornage interdit

1-3 Bâtiment élevage & nurserie veaux

- 1) Climatisation écologique
- 2) Maitrise température
- 3) Ventilation (mouches, poussières)
- 4) Aromathérapie
- 5) Musique classique
- 6) Massage brosse
- 7) Hydrométrie
- 8) Paillage

Aire de couchage garnie d'une litière végétale propre et sèche, mini 4kg jour/UGB

- 9) Surface couchage par adulte

Dispose de mini 12M2 d'espace pour se déplacer, se coucher ou se reposer

1-4 Conditions de Transport

- 1) Mini 2 bovins
- 2) Durée maximum de transport de 2h



NATURA 2000

farms

Qualités environnementales - 2 -

2-1 Protection des cultures

1) Interdiction de recours aux produits phytosanitaires

L'usage de produits phytosanitaires de synthèse serait responsable du déclin de la biodiversité, notamment en grandes cultures.

2) Interdiction de recours aux Herbicides

L'usage des herbicides a induit une réduction importante du nombre d'espèces de plantes, dans les surfaces cultivées mais aussi sur les bordures, entraînant une diminution du nombre d'espèces et de la biomasse. Les herbicides ont aussi un impact négatif sur la faune du sol pourtant non visée par ces pratiques.

3) Interdiction de recours aux insecticides et fongicides

4) Épandage autorisé sur maximum 20% de la SAU

5) Lutte mécanique contre les adventices

2-2 Fertilisation en zone Natura2000

La fertilisation a entraîné une homogénéisation des milieux terrestres (défavorable aux espèces de milieux pauvres) et un dérèglement du fonctionnement des écosystèmes aquatiques. Dans le cas des prairies, la fertilisation diminue la richesse spécifique floristique présente.

1) Interdiction de recours à l'azote

L'apport en fertilisant azoté a un impact négatif important sur la biodiversité. Certaines études montrent que la richesse spécifique des plantes herbacées diminue avec le pourcentage de surfaces en cultures fortement fertilisées (>150 kg N/ha /an) dans le paysage. Le fractionnement des apports en azote diminue les risques de lixiviation de l'azote et donc d'atteinte des écosystèmes aquatiques. A titre de repères, la méthode IDEA70 attribue un bonus lorsque le bilan apparent azoté est de 80kg N/ha, un bonus supplémentaire est attribué lorsque celui-ci est inférieur à 40kg N/ha. Le diagnostic DIALECTE (dialecte.solagro.org) attribue une note nulle lorsque le bilan azoté est supérieur à 50kg/ha ; la note est dégressive entre 50Kg et 0 kg d'excédents.

2) Interdiction de recours au phosphore et potassium (P et K)

La fertilisation en Potassium peut avoir un impact négatif sur la flore ainsi que sur les écosystèmes aquatiques. A titre de repères, la méthode IDEA attribue un malus lorsque l'apport en P et en K dépasse 40 U/ha SAU/an. La méthode DIALECTE, elle, reprend le même calcul pour P. K n'est pas pris en compte.

3) La fertilisation organique est autorisée

Elle permet de maintenir l'activité biologique du sol.

2-3 Rotation pluriannuelle et diversité des cultures dans l'assolement

La rotation semble avoir peu d'impact positif sur la biodiversité sauf si, dans cette rotation, une culture pluriannuelle est introduite. Cependant, la mise en place d'une rotation permet surtout de limiter le développement de pathogènes, adventices et ravageurs et donc de limiter l'utilisation de phytosanitaires de synthèse. La rotation est un critère essentiel qui conditionne certaines pratiques et leur niveau d'intensité. La mise en place de cultures de types légumineuses ou autres engrais verts pourrait être une indication sur la mise en place de rotation sur l'exploitation.

1) Diversité des cultures multi espèces

La diversité des cultures et le mélange d'espèces ou de cultivars au sein d'une même parcelle permettent de diversifier les habitats et donc les fonctions de ceux-ci (abri, nidification, nourrissage, hivernage...) et éventuellement multiplier les écotones.

2) Rotations longues sur 6 ans

2-4 Labour non autorisé

Le labour utilisé de façon répétée sélectionne les adventices et les labours profonds éliminent la macrofaune du sol. Cependant, la méthode de non labour est complexe à mettre en place car la réussite de cette pratique dépend de la gestion d'ensemble du système d'exploitation. Ainsi, la mise en place de la méthode de non-labour seule amène parfois à terme à une augmentation de l'utilisation de produits phytosanitaires sur la parcelle.

2-5 Mise en place de Couverture du sol

La mise en place de couverture des sols pourrait être bénéfique pour la biodiversité. En effet, la mise en place d'un couvert intermédiaire et de cultures dérobées garantit la bonne santé de la biodiversité aquatique en fixant les éléments nutritifs et peut servir d'habitat pour la faune sauvage.

2-6 Préconisation récolte par le centre

La récolte mécanisée peut entraîner une mortalité de la faune sauvage. Afin de limiter cet impact sur la biodiversité, l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage recommande de commencer la récolte au centre du champ pour repousser la faune ou d'utiliser des barres d'effarouchement pour les oiseaux et gibier.

2-7 Taille et forme d'unité culturale

Les parcelles trop grandes favorisent la prolifération des ravageurs et donc l'utilisation de phytosanitaires. De plus, une taille limitée et une forme allongée des parcelles permet de multiplier les effets de bordure. Notons toutefois qu'une surface de plus de 10 ha en prairie permanente est considérée comme une situation globalement bénéfique pour la biodiversité. A titre de repères, la méthode IDEA attribue un bonus pour les parcelles inférieures à 16 ha alors que DIALECTE prend comme seuil maximal 10 ha.

2-8 Gestion de l'eau

1) Interdiction de recours au drainage

Le drainage a un impact défavorable sur les populations animales et végétales inféodées aux zones humides

2) Interdiction de recours à l'irrigation

L'irrigation, bien que favorable au développement de la faune du sol, conduit à une diminution de la diversité floristique. De plus, l'irrigation agricole a un impact indirect sur les débits des rivières et donc sur la biodiversité qui y est associée. L'arrosage au canon ou à des intensités fortes peuvent entraîner la noyade des couvées de perdrix et oiseaux qui nichent au sol.

2-9 Maintient et créations d'infrastructures Agro-écologiques

Les infrastructures agro écologiques sont des milieux semi-naturels qui ne reçoivent ni engrais, ni pesticides. Elles font pleinement partie de l'espace agricole et sont gérées de manière extensive. On entend par infrastructures agro écologiques l'ensemble des haies, mares, talus, jachères florales, tas et murs de pierres sèches, ripisylves, lisières, bandes enherbées non fertilisées, présents sur l'exploitation mais aussi les cultures pérennes non labourées et à bas-niveaux d'intrants.

1) Maintien des éléments fixes du paysage

Ces éléments semi-naturels inclus dans ou jouxtant les parcelles jouent un rôle clé pour la biodiversité dans les paysages agricoles en tant qu'habitats, corridors pour les mouvements, et/ou refuges saisonniers pour de nombreuses espèces. En culture pérenne, la présence d'un couvert végétal est bénéfique pour la biodiversité. La mise en place d'un enherbement permanent ou maîtrisé, de bandes fleuries dans les inter-rangs permet d'augmenter la présence d'auxiliaires sur la parcelle.

Concernant la flore, la richesse des espèces natives, pérennes, clonales et de grande valeur patrimoniale, est particulièrement favorisée par la présence d'habitats semi-naturels et un mode de production peu intensif.

- A) Mise en place de jachères apicoles sur 1% des surfaces
- B) Mise en place de ruches sur le territoire, minimum 1 ruche/30 ha
- C) Remplacement à l'identique des infrastructures détruites
- D) Indication de 70% de surface en Infrastructures Agro Écologiques
- E) Maintien des arbres de hauts-jets
- F) Linéaires de haie obligatoire
- G) Éléments topographiques sur 10 % de la SAU

2) Gestion/entretien des infrastructures agro-écologiques

Au-delà du maintien des infrastructures agro-écologiques, leur mode de gestion et d'entretien (fauche tardive, interdiction des traitements phytosanitaires et de leur fertilisation, mode de taille des haies...) a aussi une grande importance pour le maintien de la biodiversité dans les milieux agricoles.

- A) Entretien des prairies humides par fauches, maîtrises des ligneux, refus
- B) Entretien des haies
- C) Retard de fauche sur les bandes enherbées

3) Hétérogénéité et connectivité, complexité du paysage

L'hétérogénéité des paysages a un effet globalement positif : elle augmente l'abondance et la richesse spécifique sur le territoire. Certains taxons comme les abeilles et certaines espèces de syrphes sont plus sensibles à la diminution et à la fragmentation des habitats que d'autres groupes d'insectes.

- A) Création de zones refuges pour auxiliaires

2-10 Gestion des prairies

1) Nature des prairies

- A) Minimum de 70% en prairies permanentes

Un des enjeux principaux en matière d'élevage et de biodiversité est d'arriver à jouer sur la proportion de prairies par rapport aux surfaces en maïs à forte productivité. En effet, les surfaces en prairie permanente présentent une biodiversité bien supérieure à celles des parcelles cultivées.

- B) Engagement 50 % Surface en MAE

Les mesures agro-environnementales sont un élément essentiel du dispositif prévu pour intégrer les préoccupations environnementales à la politique agricole commune (PAC Agro Environnemental). Le système de mesures agro-environnementales est une des principales réponses aux demandes de la société en faveur d'une agriculture plus respectueuse de l'environnement. Il met l'accent sur l'agriculture et le pâturage extensifs, la variété des espaces naturels et les techniques écologiques adaptées aux spécificités régionales.

C) Taux de chargement maximum

Globalement, une forte intensité du pâturage diminue la richesse spécifique présente, le piétinement sélectionnant la flore des prairies. Cependant, une faible intensité du pâturage, notamment sur des prairies à forte productivité (2t/ha), a aussi un effet défavorable (enfrichement des parcelles). Enfin, un chargement instantané court mais élevé est parfois plus bénéfique pour la biodiversité qu'un chargement global médian mais sur une très longue période. Il est donc très difficile de définir un chargement idéal qui dépend de plus grandement de la zone concernée, plafond de 1 UGB/ha.

D) Interdiction d'accès des troupeaux aux points d'eau

La limitation d'accès aux points d'eau des troupeaux permet de limiter la détérioration des berges et la pollution des cours d'eau et mares. De même, l'installation d'une clôture pour interdire l'accès au talus permet d'éviter leur piétinement et donc leur détérioration.

E) Fauches à partir du 14 juillet

Les fauches précoces (avant mi-juillet) sont défavorables au maintien d'une forte richesse spécifique pour un grand nombre d'espace agricole. Les prairies permanentes de fauche sont souvent plus riches en espèces végétales que les prairies permanentes pâturées en zone de plaine. La fréquence des fauches peut aussi avoir un impact sur la biodiversité (toutefois moindre par rapport à sa précocité)

F) Maintien de la surface en herbe sur 90% de la SAU

Le maintien de surfaces en herbe sur l'exploitation par une intégration d'un pourcentage minimum de surfaces ou d'une obligation d'accès au pâturage dans les cahiers des charges est un critère insuffisant à lui-seul pour pouvoir avoir un impact directement favorable sur le maintien de la biodiversité. En effet, même s'il permet de maintenir une diversité de cultures, ce critère seul n'indique pas si les surfaces maintenues en herbe sont gérées de manière intensive, si ce sont de véritables prairies permanentes et naturelles ou si elles sont semées. De plus, cette approche n'intègre pas les autres éléments du paysage qui sont liés à ces prairies (arbres isolés, haies, arbustes...)

2-11 Autonomie de l'exploitation/ Autonomie du territoire

Les limitations d'approvisionnements externes influent sur un certain nombre de pratiques du système d'exploitation (limitation du nombre de bêtes et donc de la production de fumier et lisier...) qui ont-elles, un impact sur la biodiversité. Cependant, le développement d'une autonomie fourragère couplée à une limitation du maïs ensilage peut entraîner une intensification des prairies permanentes, avec pour conséquence une chute de la biodiversité à l'échelle de l'exploitation et du territoire.

Traçabilité - 3 -

La traçabilité permet de suivre un produit tout au long d'une chaîne de production du fournisseur de matière première jusqu'au consommateur final, Elle implique au moins deux notions : la traçabilité sur la logistique du " produit " (animal compris), c'est-à-dire être capable de suivre le produit dans l'espace et dans le temps. La traçabilité sur le contenu du produit : être capable de donner toutes les informations concernant la vie du produit (alimentation aux animaux, soins vétérinaires, transformation. Elle vise un double objectif, garantir une information fiable et véritable, tant pour les pouvoirs publics lors des contrôles, que pour le consommateur lors de ses achats ; assurer une intervention rapide et ciblée sur les produits susceptibles de présenter un risque (identification rapide des produits non conformes et retrait ciblé de ces produits). Les risques sanitaires doivent être maîtrisés tout au long d'une chaîne alimentaire complexe, la traçabilité a trouvé sa place comme outil de gestion de risque au service des politiques sanitaires.

3-1 Aire géographique définie

- 1) Préservation de la biodiversité du site Natura2000 du :
« marais endigué de Mazerolles »

Les Zones de Protection Spéciales (ZPS) de la directive Oiseaux, relative à la conservation des oiseaux considérés comme rares ou menacés à l'échelle de l'Europe. Dans chaque pays de l'Union européenne seront classés en Zone de Protection Spéciale (ZPS) les sites les plus adaptés à la conservation des habitats de ces espèces en tenant compte de leur nombre et de leur superficie.

ZPS FR5212004 Marais de l'Erdre

Les Zones Spéciales de Conservation (ZSC) de la directive Habitats relative à la préservation des habitats naturels et des espèces (sauf oiseaux) d'intérêt communautaire. La première étape avant la désignation en ZSC est la proposition à la commission européenne de Sites d'Intérêt Communautaire.

ZSC FR5200624 Marais de l'Erdre

ZNIEFF

Ce sont des Zones Naturelles présentant un Intérêt Écologique, Faunistique ou Floristique (ZNIEFF) particulier, ayant été inventoriées en 1982 à l'initiative du Ministère de l'Environnement. Cet inventaire avait pour objectif de réaliser une couverture des zones les plus intéressantes au plan écologique, essentiellement dans la perspective d'améliorer la connaissance du patrimoine naturel national et de fournir aux différents décideurs un outil d'aide à la prise en compte de l'environnement dans l'aménagement du territoire (pour les documents d'urbanisme par exemple).

Deux types de ZNIEFF sont ainsi recensés :

Les ZNIEFF de type I constituent des secteurs caractérisés par leur intérêt biologique remarquable et doivent faire l'objet d'une attention toute particulière lors de l'élaboration de tout projet d'aménagement et de gestion

ZNIEFF 1 520616266 Marais endigué de Mazerolles 834 ha

Les ZNIEFF de type II constituent des grands ensembles naturels riches et peu modifiés, ou qui offrent des potentialités biologiques importantes et doivent faire l'objet d'une prise en compte systématique dans les programmes de développement.

ZNIEFF 2 520006643 Vallée de l'Erdre, Canal de Nantes à Brest 3782 ha

2) Attache au sol

L'élevage est fondamentalement lié au sol, la taille du cheptel doit être en conformité avec les conditions d'élevage, de la gestion des effluents et de l'autonomie alimentaire.

3-2 Mode de reproduction

- 1) Interdiction de recours au clonage
- 2) Autorisation de recours à la méthode naturelle, à l'insémination et aux transferts d'embryons

3-3 Origine et suivi des animaux

- 1) Naissance à la ferme obligatoire

En dehors du cas où l'animal est né à la ferme, toute **acquisition** en vue de constituer, augmenter ou renouveler son cheptel doit se faire dans l'élevage sous mention **B. Wag**

- 2) Cahier de filiation génétique obligatoire, avec généalogie sur 6 générations, **100% Wagyu.**
- 3) Registre élevage sur 3 ans
- 4) Fiche synthétique des caractéristiques de l'exploitation, des données concernant l'encadrement zootechnique, sanitaire et médical.
- 5) Le carnet sanitaire de chaque bovin
- 6) Des données relatives aux mouvements des animaux
- 7) Des données relatives aux interventions des vétérinaires
- 8) Cahier de pâturage sur 3 ans
- 9) Période de finition

3-4 Vigilance sanitaire

Afin de limiter au maximum les risques sanitaires, toute introduction d'animaux sur la ferme exige un contrôle de l'état sanitaires des animaux entrant.

3-5 Sélection des animaux d'élevage

1) Veaux

Sevrage

9 mois

Castration chirurgicale

10 mois

2) Génisse

Mini 30 mois

Finition

> 400 jours

3) Bœuf

Mini 36 mois

Finition

> 500 jours

NATURA 2000

farm's

Qualité organoleptique & sécurité des aliments -4-

Propriétés sensorielles à l'origine des sensations de plaisir associées à leur consommation, la couleur, la flaveur, la jutosité et la tendreté.

4-1 Alimentation du bétail

1) 70 % foin bio prairies permanentes NATURA2000 dans la ration

2) % herbe dans la ration

Élevage hivernal 50%

Élevage estival 70%

Finition 50%

3) Affouragement tournant en prairie autorisé

4) Eau potable obligatoire

5) Micro algue bâtiment élevage

Micro algue Chlorella : La composition de la Chlorella en fait un aliment aux excellentes qualités nutritionnelles. Elle contient environ 50% de protéines et elle est riche en lipides polyinsaturés, sels minéraux, fibres, vitamines et chlorophylle. Elle permet de renforcer les défenses immunitaires des animaux naturellement.

6) Aliment de finition à base de lin conforme aux cahiers des charges Bleu, Blanc, Cœur

7) Interdiction de recours à l'ensilage de maïs & d'herbe dans la ration

La culture de maïs ensilage étant une culture présentant souvent une utilisation forte de produits phytosanitaires et de fertilisants ainsi que des sols nus en hiver, la limitation du recours à l'ensilage de maïs pourrait être favorable pour la biodiversité. Cependant, ce critère seul ne garantit pas un maintien des surfaces en prairies permanentes et la limitation du recours à l'ensilage maïs pourrait avoir un effet secondaire d'intensification de la gestion des surfaces en herbe.

8) Interdiction de recours à l'enrubannage dans la ration

9) Interdiction de recours aux vitamines de synthèse

4-2 Interdiction de recours aux OGM

Dans le cas d'utilisation d'OGM résistants à un herbicide total, l'utilisation massive d'herbicides qui en découle aura un impact sur la diversité floristique des plantes messicoles mais aussi des bordures de champs. De plus, l'utilisation de semences, voire de bétail génétiquement modifié entraîne un risque de pollution génétique, mais aussi de déséquilibre des écosystèmes existant.